

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DU SITE DU BARRAGE MGAPIE SUR LA RIVIÈRE MAGPIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 22 juin 2004 à 14 h
Salle municipale
116, rue du Quai
Rivière-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 JUIN 2004
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN 1
 M. Michel Beaudin
 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA
 RIVIÈRE MAGPIE 6
 M. Réal Brasseur
 M. Jacques Mercier
 PARTI VERT DU QUÉBEC 14
 M. Benoît Champoux
 REPRISE DE LA SÉANCE
 CONSEIL DES INNUS DE EKUANITSHIT 29
 M. Jean-Charles Piétacho
 M. Jérôme Mollen
 REPRISE DE LA SÉANCE
 DROIT DE RECTIFICATION
 PAR LE PROMOTEUR..... 39
 M. JACKY CERCEAU
 Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ 43
 M. ÉRIC McNEIL 46

**SÉANCE DU 22 JUIN 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi tout le monde. Bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

10

Alors en deuxième partie, nous recevons l'opinion des gens. Nous entendons d'abord leur présentation et par la suite, je discute avec les signataires des mémoires pour bien comprendre les enjeux que soulignent les propositions qu'ils font. Et c'est un échange qui occupe, avec la présentation du mémoire, environ trente (30) minutes, lorsqu'il y a pas de traduction.

15

S'il y a de l'information qui est dite, au cours d'une présentation, et que vous estimez que cette information-là n'est pas entièrement complète ou juste, vous pouvez utiliser votre droit de rectification, toute personne ici dans la salle, là, ou même les gens qui vont lire les mémoires, mais cependant, il va falloir que ça se fasse très très vite par la suite, par écrit, pour rectifier des faits. Alors si vous êtes dans la salle, je vous demanderais de vous inscrire pour le droit de rectification, vous allez pouvoir l'exercer à la fin de chaque séance et vous allez pouvoir aussi le faire par écrit par la suite, si vous le désirez.

20

25

Alors il y a vingt-quatre (24) mémoires qui ont été reçus et de ces vingt-quatre (24) mémoires, quatorze (14) seront présentés au cours des séances.

30

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN**

PAR LA PRÉSIDENTE:

35

Cet après-midi, nous recevons d'abord la Municipalité de Rivière-Saint-Jean. Bon, je rappelle qu'il faut se présenter lorsqu'on vient au micro, pour les transcriptions.

Bon après-midi, monsieur le Maire.

40

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Bonjour. C'est Michel Beaudin, maire de Rivière-Saint-Jean-Magpie.

45 Pour faire suite au débat, le mémoire de la MRC correspond à nos attentes, ayant été consultés, qui a été déposé à matin. En ce qui a trait au développement économique, la Municipalité a rencontré les intervenants concernés dans le dossier, on parle toujours de la rivière Magpie.

50 Concernant les randonnées touristiques sur la rivière Magpie, c'est-à-dire canotage, rafting, il n'y a eu aucun impact dû au fait qu'ils ne descendent pas plus bas que la troisième chute et qu'ils quittent la rivière à la hauteur des sablières présentement, là.

55 Concernant la pêche sportive au saumon près de l'estuaire, il n'y a aucun impact pour les sportifs. C'est les constats que la Municipalité a faits, là.

60 Le barrage actuel est situé sur une propriété privée appartenant à Hydro-Québec. Aucun accès disponible, terrain clôturé et cadencé; dans tout le temps, nous autres, la Municipalité, on a eu connaissance effectivement, c'est que ça a toujours été un terrain clôturé puis on a jamais eu connaissance qu'il y a du tourisme qui a passé par là, parce que c'était un terrain privé.

65 En terminant, la Municipalité de Rivière-Saint-Jean-Magpie a reçu les gens avec courtoisie et diplomatie concernant le projet de la rivière Magpie. C'est qu'on va pas plus loin avec ça. Effectivement, tout le mémoire de la MRC a dit pas mal tout ce qu'on voulait dire concernant la Minganie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

70 Vous êtes au courant qu'il y a un comité de suivi qui est proposé, en tout cas, par la MRC?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

75 Je suis dessus, le comité de suivi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

80 Et puis quelles sont les attentes puis le fonctionnement que vous pensez que ce comité de suivi là devrait avoir?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

85 Les attentes, c'est qu'on a négocié avec le promoteur, avec la MRC, puis nos attentes ont été comblées avec les informations qu'on a reçues des promoteurs puis, effectivement, on

va suivre le dossier parce qu'on est partenaire dans la construction du barrage. Puis ça va être fait, côté environnemental, puis tout pour que ça soit conforme.

90 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

95 Puis pour la question, par exemple de l'esthétisme, s'il y a des plaintes après la mise en place du barrage, si le barrage est autorisé, si le projet est autorisé, comment vous traiteriez ça, s'il y a des gens de la Municipalité qui disent, par exemple, bien, il y a pas assez d'eau qui coule, à ce moment-là, comment vous géreriez ça, ces plaintes-là, dans le cas où il y en aurait?

100 **PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Bien présentement, nous autres, avec les pourparlers qu'on a eus avec le promoteur, puis avec toutes les données qu'ils nous ont données, effectivement, avec le chose esthétique qu'ils vont mettre, je penserais pas qu'il y aurait aucun problème.

105 Mais si advenant qu'il y a des problèmes, bien, on s'ajustera au cours du suivi parce que présentement, là, on peut pas dire des affaires qui vont peut-être arriver dans trois (3) puis quatre (4) ans, là.

110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Mais il faut quand même prévoir des mécanismes d'ajustement pour éviter les chicanes, là.

115 **PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Bien, c'est sûr et certain que s'il y a moyen de corriger la situation, bien on va voir à ça, que ce soit corrigé, là.

120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

125 Puis au niveau de la sécurité, le promoteur, bien, les promoteurs proposent un aménagement, là, un petit peu différent par rapport à ce qu'il y a actuellement, pour l'aire de repos, là, qui est sur l'île, actuellement, là. Ça se prend dans le creux, là, de la pente, et c'est un endroit très dangereux, on passe et puis on se demande pourquoi il y a pas eu d'accident à ce jour. Peut-être qu'il y a pas beaucoup de gens qui vont sur l'île, mais ils proposent un aménagement différent, avec une sortie qui serait plus haut vers l'est, là.

130 Est-ce que vous avez discuté de cette question-là, pour la sécurité routière?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

135 Ça, ça a été fait puis c'était une grosse préoccupation de la part de la Municipalité. On a rencontré le ministère là-dessus.

140 Le ministère veut pas que – présentement, c'est que le monde qui y aille, il y a comme un emplacement, là, que vous pouvez vous parquer entre les deux (2) ponts, puis le ministère, ils vivent mal avec ça. Puis justement nous autres, on leur a emporté qu'on voulait faire un aménagement pour le tourisme, à cet emplacement-là.

145 Ça va être pour améliorer la situation parce qu'on a une passerelle qui va être faite, puis la passerelle, bien, la personne aura pas la peine de sortir entre les deux (2) ponts, puis ils pourront pas se parquer là non plus, c'est que ça va être plus haut puis le champ de vision va être mieux. Ça fait que ça a été regardé avec le ministère, puis ça a été regardé aussi avec les promoteurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

150 Alors la proposition qui est faite vous satisfait en termes de sécurité?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Oui.

155

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'emplacement.

160 **PAR M. MICHEL BEAUDIN:**

Complètement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

165

D'accord.

170 Lorsqu'on arrive de Sept-Îles puis on vient jusqu'ici, on s'aperçoit qu'il y a des très belles rivières avec des très beaux points de vue, mais il faut être très attentif parce qu'on les voit à quelques secondes à peine et ça serait des choses à mettre en évidence, en valeur, toute la beauté des paysages, mais c'est pas évident à observer, parce qu'il y a très peu de lieux d'observation, sécuritaires en tout cas, aménagés.

175

Je pense que ce serait seulement le deuxième, en termes - les rivières, là, il y a pas beaucoup d'aménagement. Il y a en a une sur la rivière Mingan, on peut aller voir, pas loin de l'embouchure, près de la route, et puis il y aurait ici, à Magpie.

180

Est-ce qu'il y en a d'autres rivières qui sont aménagées pour que les touristes puissent les observer de la 138?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

185

Je peux pas vous dire pour les autres rivières, mais – bien, il y a Manitou qui, effectivement, il y a une place, Manitou présentement, vous le visitez, c'est touristique. Puis il y a le sentier qui descend en bas sur les chutes, puis tout.

190

Mais sur la rivière Magpie, on va avoir le point d'observation qu'on va faire puis effectivement, dans le village de Magpie, aussi, il y a un belvédère que tu vois toute la mer puis qui est présentement aménagé.

Mais sur les autres rivières, je peux pas vous répondre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

195

Non.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

200

On va répondre pour la rivière Magpie, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Merci pour votre témoignage.

205

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

Merci.

210

215

**ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RIVIÈRE MAGPIE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

220

Nous allons entendre maintenant l'Association de développement et de protection de l'environnement de la rivière Magpie.

Bon après-midi.

225

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

Vous aussi. Bonjour à tous. Nous autres, moi je suis représentant de l'Association de la rivière Magpie.

230

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

235

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

Mon nom, c'est Réal Lebrasseur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

240

D'accord. Et vous?

PAR M. JACQUES MERCIER:

245

Jacques Mercier, vice-président.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

250

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

255

D'abord, l'Association de développement de la Magpie, active depuis 1990, créée officiellement en 1996, regroupe des résidents de Magpie qui y sont nés et qui habitent, et soutenue par la population de Magpie.

L'objectif de l'Association: la mise en valeur des ressources naturelles et humaines de la Magpie; le développement récréotouristique de la rivière et mise en valeur du patrimoine du village Magpie, dans le respect de l'environnement.

260

Le projet. Plusieurs rencontres entre le promoteur et l'Association; prise en compte des attentes de l'Association; l'Association associée aux travaux préparatoires et aux inventaires sur le terrain.

265

Les retombées positives du projet. Réhabilitation du site, récréation de l'aménagement récréotouristique et du kiosque d'information, retombées économiques pendant la construction et pendant l'exploitation.

270

La position de l'Association. Le projet est acceptable tel que présenté. Le projet devrait être autorisé. L'Association appuie le projet car il présente une réelle opportunité pour la population de Magpie, tout en respectant l'environnement.

275

Les suggestions de l'Association. Être impliquée dans la phase future du projet; suivis environnementaux et réalisation des aménagements fauniques; élaboration des panneaux d'interprétation prévus; gestion de l'aménagement récréotouristique.

C'est ce que nous prônons.

PAR LA PRÉSIDENTE:

280

Alors vous, vous habitez dans le village Magpie?

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

285

Oui, depuis toujours.

PAR LA PRÉSIDENTE:

290

D'accord. Alors c'est un très beau village, très typique, mais si on fait pas attention, sur la 138, on passe tout droit.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

295

Oui, c'est bien sûr, c'est justement ça la question, c'est parce que vous apercevez vous-même qu'on manque de signalisation au village; puis c'est en travaillant, comme cette centrale-là, qu'il va y avoir des panneaux d'information, puis même à la rentrée du village, qu'on fait connaître notre petit village qui est très beau, et c'est vrai.

PAR LA PRÉSIDENTE:

300

D'accord. Alors ça fait partie du projet.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

305

Ça fait partie du projet.

PAR M. JACQUES MERCIER:

310

C'est le but du projet. Nous autres, c'est notre but. Ça va être l'endroit idéal pour promouvoir le village.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315

D'accord.

PAR M. JACQUES MERCIER:

320

Parce que comme la 138 passe presque extérieure au village, mais en voyant, mais qu'ils arrivent à la centrale de Magpie, ils vont presque arrêter. Même la curiosité, ça va toujours en arrêter une partie.

325

Puis nous autres, c'est de là qu'on veut partir le développement touristique du village de Magpie, parce qu'on veut pas en faire un village, là, avec des motos marines puis tout ça. On veut surtout en faire un village de sentiers, puis quelqu'un qui veut se reposer sur une plage puis des vues paysagistes, puis même les mammifères marins, on les voit de dessus le village.

330

Mais l'endroit, nous autres c'est pour ça qu'on a insisté pour développer comme un kiosque puis une affaire comme ça, c'est de faire connaître le village aux touristes, quant à la centrale à promouvoir, c'est bien beau puis tout ça, mais c'est surtout le village qu'on veut promouvoir de même.

PAR LA PRÉSIDENTE:

335

D'accord. Alors c'est une approche globale d'aménagement que vous proposez pour mettre en valeur l'ensemble de l'estuaire de la rivière Magpie?

PAR M. JACQUES MERCIER:

340

C'est l'estuaire de la rivière Magpie puis le village lui-même, par des sentiers puis tout ça.

345 Ce début de projet là, ça fait longtemps que ça a été mis, qu'on a essayé de le partir, bien avant qu'il soit projet, que les projets de centrale, puis tout ce qui en découle. Là, ça a été une opportunité, nous autres, qui nous a été offerte, quand ils ont parlé de l'aménagement de l'île, quand ils ont parlé d'investir dans la récréotouristique, puis en faire quelque chose, une attraction qui va débiter là, pour les autres activités qui vont se greffer, vont pouvoir partir de là, comme publicité, autrement dit.

350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Et ça, vous en avez discuté avec les promoteurs, le fait qu'il y ait un aménagement global qui aille jusqu'à, avec un sentier qui se rende au village de Magpie?

355 **PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:**

Ça c'est, aujourd'hui, comme aujourd'hui, nous autres, on a fait un développement global de ce qu'on voulait bien avant que la centrale vienne.

360 Nous autres c'était notre but, c'était en développant, on veut pas dire nécessairement s'associer à un promoteur, au promoteur Hydroméga puis développer tout ça, le village, puis tout ce qui en découle. Mais Hydroméga, nous autres, nous offre l'opportunité de débiter avec ça, là.

365 On aurait un endroit pour commencer la promotion du village, touristique du village.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors par les pancartes, là, par les affiches.

370 Mais qui paierait le sentier, les sentiers que vous proposez de faire?

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

375 Bien, c'est aménagé actuellement. Il y a beaucoup de sentiers qui sont aménagés. Il y a presque quinze (15 km) à vingt kilomètres (20 km) de sentiers.

380 Mais c'est à la mesure que c'est achalandé, que le monde y vont, bien c'est à ce moment-là des fois, qu'on est obligé de changer des – c'est une affaire qu'on peut pas planifier à long terme, il faut presque qu'on s'aperçoive que les touristes aiment tel ou tel endroit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

385 **PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:**

Mais actuellement, on a pas mal de sentiers, je pense qu'on a quatorze kilomètres (14 km), vingt-deux kilomètres (22 km).

390 **PAR M. JACQUES MERCIER:**

Vingt-deux kilomètres (22 km).

PAR LA PRÉSIDENTE:

395

Puis, il irait de quel endroit à quel endroit, en tout cas le sentier existant se rend où par rapport à la rivière et...

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

400

Le sentier actuellement, il va à peu près, disons, deux (2 km) à trois kilomètres (3 km) à l'est puis par l'ouest, vous pouvez atteindre le village puis même plus haut que le village. Par l'ouest, le sentier autrement dit se continue dans le village, vous pouvez faire peut-être cinq (5 km) à six kilomètres (6 km), puis même jusqu'à Rivière-au-Tonnerre. C'est le long de la mer. C'est un des plus fréquentés.

405

Mais à la mesure que ce qui va se développer dans le village, c'est parce que là, on va avoir un endroit où est-ce que c'est, d'où on va pouvoir partir pour le développement, que ça soit l'observation des oiseaux ou quelqu'un décide de faire, je sais pas moi, du kayak ou quelque chose comme ça, ça va être un endroit qui va informatiser les touristes pour ce qui va se passer dans le village.

410

On veut faire comme un genre de centre avec l'ancienne salle municipale, qui va, mettons les touristes de passage qui veulent soit, mettons, manger leur repas puis quelque chose comme ça, puis qu'il pleut ou quelque chose, ça va servir à ça. Il faut que ça soit publié, publicisé quelque part.

415

PAR LA PRÉSIDENTE:

420

D'accord. Alors...

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

Puis nous autres, on pense que c'était le début de cet aménagement-là, touristique, là, va nous aider si le développement veut réellement se faire.

425

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

430

Alors donc le projet comme tel inclut un aménagement pour observer la rivière, là, sur une petite île, là...

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

435

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

440

... dans la rivière. Et puis vous, vous voulez profiter du fait qu'il y a un aménagement comme ça qui serait fait, qui serait mieux aménagé que ce qu'il y a actuellement, et les panneaux d'interprétation pour envoyer les gens aux rivières...

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

445

C'est en plein ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

450

... au village, puis dire, bien, vous avez une zone, ici, intéressante; puis vous feriez, par cet endroit-là, la promotion du village et des intérêts.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

455

C'est ça le but principal, pour nous autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

460

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

C'est notre principale activité dans ce qui concerne, comme je vous dis, l'aménagement de l'île, le tourisme. Nous autres, on veut en faire un endroit visible.

465

PAR LA PRÉSIDENTE:

470 Puis les gens qui visitent le village de Magpie ou bien qui vont sur la rivière Magpie pour faire du rafting ou tout ça, là, est-ce que vous parlez avec ces gens-là des fois, ou vous les voyez très peu?

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

475 On les voit très peu, mais on les voit des fois, mais c'est des aménagements pour les recevoir, c'est quelqu'un dans le village, ils ont choisi quelqu'un qu'ils connaissent, qui lui s'en occupe, il va les chercher puis il va les amener seulement à la rivière.

Eux autres, là, on les voit presque pas dans le village.

480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors les retombées économiques dans le village, disons?

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

485 Les retombées économiques sont, on peut dire, pratiquement nulles, mais c'est pas quelque chose qu'on est contre, parce que c'est des professionnels puis rien que le fait de promouvoir ça pour d'autres experts comme eux autres, ça va peut-être faire quelque chose à l'avenir. Ça, on n'est pas contre ça, là.

490 Mais comme présentement, on les voit pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

495 D'accord.

Puis le comité de suivi que vous dites, on souhaiterait être associé au suivi qu'il y aurait par la suite, comment vous voyez le rôle des citoyens dans ça?

500 **PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:**

505 Bien moi, le comité de suivi, je vous donne une idée très personnelle, parce que je pense que j'en ai pas parlé même avec eux autres, mais ça fait depuis le matin, depuis à matin que je l'écoute, là, je pense que ça serait une bonne chose, moi, que ça serait pas une mauvaise chose qu'un membre de l'Association en fasse partie pour voir, seulement pour prendre l'expérience, comment ce que c'est que ça se fait, puis des affaires de même.

PAR LA PRÉSIDENTE:

510 OK.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

515 Je pense que ça serait pas une mauvaise idée qu'un membre du comité serait nommé sur ce comité de suivi là. Parce que moi, je trouve, je pense qu'on le mérite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

520 Donc un lieu d'échange où vous pourriez dire, bien...

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

Oui, puis...

525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... les aménagements, comment vous les voyez, tout ça.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

530 Comment on les voit, puis comment ce que c'est que ça fonctionne puis que nous autres, si tout ce que nos idées passent, que certaines de nos idées passent, oui, qu'on puisse s'exprimer, mais il faudrait qu'il y aurait des petits changements, quelque chose, sans que ça nuise réellement à quelque chose.

535 Mais je pense que savoir réellement comment ce que c'est que les affaires fonctionnent, moi je pense, personnellement, que ça serait pas une mauvaise idée que quelqu'un du comité fasse partie du...

540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Du comité de suivi.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

545 ... du comité de suivi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

550 Est-ce que vous aviez d'autres éléments à nous donner comme information?

PAR M. JACQUES MERCIER:

Ah non.

555 **PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:**

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

560

Oui. Alors on vous remercie beaucoup pour votre témoignage, puis s'il y a des choses que vous voulez souligner à notre attention par la suite, vous pourrez le faire en communiquant par téléphone au numéro sans frais du BAPE, là, vous l'avez à l'arrière, ou par écrit.

565

Ça va nous faire plaisir de recevoir l'information que vous allez vouloir partager avec nous.

PAR M. RÉAL LEBRASSEUR:

570

Merci madame.

PAR M. JACQUES MERCIER:

575

Merci, bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

580

Merci.

PARTI VERT DU QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

585

Alors nous sommes prêts pour un lien téléphonique avec les représentants du Parti vert du Québec.

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

590

Oui, bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

595 Bonjour.

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

600 Est-ce que tout le monde m'entend, oui, sans problème?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, vous allez pouvoir vous nommer.

605 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

Oui, bien excusez-moi, mon nom est Benoit Champoux, étudiant à la maîtrise en génie mécanique à l'Université de Sherbrooke, et j'interviens aujourd'hui en tant que membre et représentant du Parti vert du Québec.

610

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. On vous écoute.

615 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

D'accord. Le Parti vert du Québec est un parti politique constitué de citoyens et citoyennes dont les convictions écologistes ont poussé un peu dans l'arène politique afin de donner une nouvelle option politique aux Québécois et Québécoises intéressés par le développement durable.

620

Le PVQ n'est pas un regroupement d'environnementalistes mais bien un parti politique dont le programme est basé sur les fondements de l'écologie et du développement durable. Donc c'est un peu notre présentation.

625

Je vous présente donc aujourd'hui les réflexions puis les recommandations du Parti vert du Québec, en ce qui concerne l'aménagement du barrage hydroélectrique sur la rivière Magpie. Je crois que c'est ainsi qu'on dit, Magpie, c'est ça, ou Magpi?

630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En région, ici, on dit Magpie.

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

635

OK. Bon, je vais appeler Magpie. Mais la réflexion concerne aussi l'ensemble des projets de minicentrales.

640

Donc mon intervention est structurée de façon à peu près similaire au mémoire que nous vous avons fait parvenir. Donc je vais commencer par analyser succinctement, bien, les besoins énergétiques québécois annoncés; après ça, je vais aller avec les solutions pour satisfaire les besoins anticipés et je vais souligner, entre autres, le potentiel de l'efficacité énergétique et de l'éolien au Québec. Après ça, je vais plaider pour la nécessité d'un moratoire, en attendant les résultats de la commission parlementaire sur l'énergie qui est annoncée cet automne; puis enfin, je vais terminer en résumant un peu les recommandations que je ferai au cours des différentes parties.

645

650

Donc notre position, grosso modo, en partant, c'est qu'il semble logique que les aménagements de minicentrales soient finalement arrêtés, en attendant le résultat de la commission parlementaire sur l'énergie prévue cet automne.

655

Que le développement des entreprises énergivores soit aussi suspendu en attendant le résultat de cette commission pour avoir un développement économique qui est cohérent avec le développement énergétique.

660

Qu'on appuie plus massivement les mesures, quoi, atteindre le potentiel d'efficacité énergétique et puis que les projets de minicentrales ne soient acceptés que si ceux-ci peuvent être réalisés en synergie réelle avec le développement régional et qu'il n'empêche pas la mise en valeur de la rivière pour d'autres activités à fort potentiel économique durable, comme l'écotourisme, le canotage, le rafting, la pêche, etc.

Donc ça, vous allez voir ces points-là, vous allez les retrouver à travers notre discours.

665

Donc analyse et compréhension des besoins énergétiques des Québécois. Bien selon le ministère des Ressources naturelles, l'intérêt premier pour la construction des minicentrales privées, c'est évidemment de répondre à des besoins énergétiques, en premier lieu. Mais selon les projections d'Hydro-Québec, ces besoins sont appelés à croître de façon assez prononcée dans les prochaines années, après avoir été plutôt en progression monotone depuis les années quatre-vingt-dix.

670

675

Pourquoi est-ce que les besoins vont augmenter? Bien, Hydro-Québec Distribution a présenté, dans l'audience de ce printemps à la Régie de l'énergie pour le projet du Suroît, une distribution un peu de la croissance des besoins en puissance et en énergie. Dans cette distribution, je sais pas si les gens sont familiers avec les distributions des besoins, je vais les résumer succinctement.

680 Côté énergie, on a dix-huit pour cent (18 %) des besoins qui vont être du côté domestique et agricole. Pour ce qui est des institutions et du commercial, environ treize pour cent (13 %). Mais un fait très marquant, il va y avoir soixante-huit pour cent (68 %) des nouveaux besoins énergétiques, d'ici 2012, qui proviennent du secteur industriel et de grandes entreprises. Donc une grande part, en fait plus que les deux tiers ($\frac{2}{3}$) des besoins vont provenir des gros projets industriels.

685 Et en puissance, c'est un peu le même raisonnement: domestique, ça va être autour de vingt-trois pour cent (23 %), tandis qu'industriel, la croissance est prévue à quarante-six pour cent (46 %), pour les mégawatts.

690 Donc on voit que les besoins, plus de la moitié des besoins en puissance et en énergie sont exigés par quelques futurs gros projets industriels qui, pour la plupart, des projets d'alumineries qui sont encore sous étude. Par exemple, on peut prendre le projet d'agrandissement d'Alouette, qui est supposé être de cinq cent dix mégawatts (510 MW) en puissance et quatre point trois térawattheures (4,3 TWh). En fait, cette puissance et cette énergie-là viendront effacer d'un seul coup tous les efforts ou tous les développements de minicentrales prévus et faits depuis les années quatre-vingt-dix, je pense qu'il les dépasse de
695 deux (2) fois, juste en mégawatts, là, les puissances installées.

700 Donc combien de rivières faudra-t-il brimer pour fournir une seule usine? À dix mégawatts (10 MW), la centrale hydroélectrique, disons, il en faudrait cinquante et une (51) rivières ou cinquante et une (51) installations sur des rivières. Donc c'est pas vraiment la solution viable, ce n'est pas de mettre des minicentrales partout, en tout cas, face à ces chiffres-là qui sont qu'une partie de la croissance prévue.

705 Donc c'est surtout saisissant, surtout quand on reconnaît que les industries énergivores, comme les alumineries, sont au bas de la liste des industries créatrices d'emplois par million de dollars investi. Hydro-Québec lui-même a publié une étude montrant que les alumineries, c'est une des pires industries pour créer de l'emploi face aux mégawatts et aux millions de dollars investis.

710 Donc nous, on plaide pour que la main droite du gouvernement sache ce que la main gauche fait, donc d'un côté, on veut fournir les besoins énergétiques, mais de l'autre côté, on les accroît de façon exponentielle, donc il y a un manque de cohérence dans les agissements du gouvernement, et c'est aussi ce que le BAPE du projet de Bécancour avait souligné et je cite, ici:

715 "Compte tenu de la forte demande en électricité que les alumineries suscitent, des grandes quantités de gaz à effet de serre qu'elles émettent et du faible taux d'emploi qu'elles génèrent par rapport à leur consommation énergétique, la Commission est d'avis que les projets d'agrandissement des alumineries devraient être assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et ainsi faire l'objet d'un débat public. De plus,

720 dans une approche cohérente, la politique de développement industriel du Québec devrait être
revue pour s'harmoniser avec la Politique énergétique du Québec et le Plan d'action sur les
changements climatiques."

725 Donc notre première recommandation est très similaire à la conclusion du BAPE, c'est
que les projets majeurs de consommation d'énergie soient arrêtés tant que le Québec ne se
sera pas doté d'une politique cohérente et socialement acceptable, axée sur un développement
économique et énergétique durable. Donc voici pour un pour la croissance des besoins.

730 Maintenant, on a des solutions pour répondre à cette croissance des besoins. Une des
solutions, c'est les minicentrales, mais il y en a d'autres. Et il y en a d'autres aussi qui font
appel à l'énergie renouvelable.

735 Donc les arguments, pour installer des minicentrales, soit de fournir de l'énergie et de la
puissance, c'est des arguments qu'on peut recevoir, mais ils sont assez questionnables, selon
nous, lorsqu'on les met en comparaison avec d'autres moyens, d'autres filières énergétiques,
pour satisfaire les besoins des Québécois.

740 Dans l'étude, encore une fois je me réfère à ce qui est sorti dans le projet du Suroît,
plusieurs groupes sont arrivés à la même conclusion, plusieurs experts, c'est qu'il y a un
potentiel énorme pour répondre aux besoins énergétiques des Québécois de façon durable et
dans les deux (2) domaines suivants en particulier: en efficacité énergétique ainsi qu'en énergie
éolienne.

745 Le Parti vert du Québec soutient ces deux (2) formes de développement énergétique,
car ils sont reconnus pour leurs faibles impacts environnementaux et sociaux, ainsi que pour
leur capacité à assurer un développement économique important.

750 Pour ce qui est de l'énergie éolienne, c'est dans les médias depuis la semaine passée,
on a appris que l'industrie était non seulement prête pour lancer le développement éolien au
Québec ou le relancer, mais elle était en fait plus ambitieuse que le gouvernement et qu'Hydro-
Québec. En fait, c'est pas mille mégawatts (1000 MW) qu'elle propose, mais jusqu'à quatre
mille mégawatts (4000 MW), en un très court laps de temps.

755 C'est intéressant ici de regarder les chiffres. Selon l'article de Jules Francoeur, paru
dans le Devoir, l'industrie serait prête à livrer autour de mille mégawatts (1000 MW) en 2006.
Ça, c'est à peine en deux (2) ans.

760 Donc ça veut dire qu'à peine en deux (2) ans, on pourrait faire, je pense, au moins trois
(3) à quatre (4) fois la puissance installée de toutes les minicentrales prévues dans les cartons.
Donc si ça, si on suppose, mettons, disons, un facteur d'utilisation de trente pour cent (30 %)
des éoliennes, on arrive environ à trois cents mégawatts (300 MW), donc il est encore supérieur
aux minicentrales, je crois, prévues. Donc et ça, c'est en deux (2) ans.

765 Puis en fait, les éoliennes ont aussi un point important, par rapport aux minicentrales, c'est qu'elles sont en phase avec la demande de puissance de pointe, c'est-à-dire l'hiver. Tandis que l'hiver, les minicentrales n'ont pas un écoulement qui leur est favorable. En fait, je crois que c'est leur point faible, l'hiver, elles ne génèrent pas tant de puissance que ça.

770 Donc, contrairement aux barrages, les éoliennes sont en phase avec la demande et puis elles peuvent, selon nous, structurer beaucoup plus une approche économique générant des emplois et la création économique des projets de minicentrales.

775 Puis en fait, elle ne fait pas objet d'une opposition de masse parce qu'elle permet une utilisation du territoire assez partagée entre différents besoins. On peut faire de l'agriculture en dessous d'un champ d'éolien, on peut aussi installer des éoliennes presque partout virtuellement sur le territoire du Québec, tandis que les rivières, elles, sont - il y a en beaucoup, mais il y en a quand même un nombre restreint. Donc, c'est ce qu'on avait à dire pour appuyer le développement éolien, face aux minibarrages.

780 Maintenant on en vient aux économies d'énergie, une autre filière énergétique que le Parti vert soutient grandement. Donc Hydro-Québec, dans son Plan global d'efficacité énergétique, a identifié un potentiel technico-économique d'économie d'énergie de huit point cinq térawattheures (8,5 TWh). Ça, c'est Hydro-Québec qui a identifié ça. Ça veut dire que c'est un potentiel qui est rentable, donc à cinq sous du kilowattheure (5 ¢/kWh), qui serait faisable, si on allait faire toutes les mesures possibles au Québec.

785 Donc si on faisait tous les efforts, on pourrait aller chercher l'équivalent d'une centrale de neuf cent soixante-dix mégawatts (970 MW) fonctionnant à pleine puissance, ça c'est trois cent soixante-cinq (365) jours par année, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24). Mais malheureusement, bon, Hydro-Québec dit c'est pas possible de faire tout le potentiel, en fait, ils veulent faire que huit point cinq pour cent (8,5 %) de cet objectif, soit ce qui correspond à une centrale à pleine puissance de quatre-vingt-sept mégawatts (87 MW).

790
795 Donc nous, on n'est pas d'accord avec ça, et d'ailleurs, plusieurs experts ont dit que, finalement, le potentiel technico-économique était plus qu'atteignable, donc il y a certains, deux (2) rapports qu'on vous cite, un rapport d'experts remis dans la cause du Suroît à la Régie de l'énergie qui s'intitule "Opportunities for Accelerated Electrical Energy Efficiency in Québec: 2005-2012". Donc, selon eux, le potentiel atteignable d'efficacité énergétique en 2012 est de huit point sept térawattheures (8,7 TWh), soit environ cinquante-quatre (54) projets comme la Magpie qui fonctionneraient à plein régime tout le temps.

800 Un autre rapport d'experts, qui s'appelle "L'apport des mesures d'efficacité énergétique d'ici 2010", identifie, quant à lui, un potentiel de six (6 TWh) à huit térawattheures (8 TWh) à l'horizon 2010.

805 Donc tous les chiffres des experts s'accordent autour de six (6 TWh) à sept térawattheures (7 TWh). Donc la question n'est plus à débattre. Hydro-Québec aussi le reconnaît, il existe un potentiel d'efficacité énergétique immense au Québec.

810 La véritable question qui se pose, c'est: est-ce qu'on veut aller exploiter cette ressource plutôt que de harnacher des rivières et donc, peut-être détruire un patrimoine collectif qui nuirait à un potentiel économique d'écotourisme, par exemple, et à d'autres utilisations.

815 Par rapport à des barrages, des minicentrales, l'efficacité énergétique a aucun impact de ce style. En fait, parmi les solutions aux besoins énergétiques, elle est la seule ressource à fournir les avantages suivants, que je vais énumérer rapidement: une création d'emplois, une distribution d'investissement partout à travers le Québec.

820 En fait, l'efficacité énergétique se fait partout où est-ce qu'il y a des municipalités, partout où est-ce que des gens habitent. Donc on peut générer beaucoup plus d'emplois et dans beaucoup plus de régions que, par exemple, des projets très précis, très ponctuels sur des rivières.

825 Par exemple, l'efficacité énergétique, selon un rapport de l'Institut Pembina, un institut canadien, dit qu'en régions, chaque million de dollars investi en efficacité énergétique crée trente-six (36) emplois par rapport à douze point douze (12,12) emplois dans le secteur des énergies renouvelables conventionnelles comme les minicentrales et puis sept point six (7,6) pour des secteurs comme les énergies fossiles. Donc les emplois ici, le potentiel de créer des emplois est beaucoup plus grand si on investirait la même somme dans l'efficacité énergétique plutôt que dans des barrages.

830 D'un autre côté, on augmente la productivité des entreprises, donc tout en abaissant leur consommation énergétique, ça fait en sorte que les entreprises ne déboursent plus pour se payer de l'énergie, mais à la place investissent pour réduire leur consommation et donc contrôler leur coût. Donc, cette retombée-là est très importante.

835 Un autre aspect de l'efficacité énergétique, c'est que c'est la seule façon d'assurer les besoins énergétiques qui garantit un confort amélioré, donc une qualité de vie supérieure par rapport à juste générer de l'électricité, améliorer l'isolation dans les bâtiments, améliorer l'éclairage, des choses comme ça, ça peut améliorer la qualité de vie des gens qui vivent dans les bâtiments ou qui font usage d'énergie.

840 Et puis enfin, l'efficacité énergétique peut être assez démocratique, c'est-à-dire chaque secteur, chaque municipalité peut décider de la façon qu'elle investit dans ce secteur. Et puis bon, évidemment, c'est la meilleure façon de répondre aux besoins énergétiques de façon durable, donc pour protéger l'environnement et dans le développement durable.

845

850 Donc, c'est pour ça que nous préférerions que l'argent investi aille dans les mesures d'efficacité énergétique qui sont aussi rentables que les minibarrages, plutôt que dans les projets de minibarrages qui ne créeront pas vraiment autant d'emplois, n'amélioreront pas la qualité des gens et ne seront pas régionalement aussi bien distribués.

855 Donc notre deuxième recommandation, c'est que le Québec se dote d'une politique sérieuse afin de réaliser un plein potentiel d'efficacité énergétique que nous estimons à huit point cinq térawattheures (8,5 TWh) d'ici 2012.

860 Donc cette politique peut s'appuyer sur des initiatives régionales supervisées par des experts de l'Agence d'efficacité énergétique par exemple, sur un relèvement des normes du bâtiment ainsi que sur une augmentation graduelle des prix de l'énergie pour rendre cette mesure plus rentable pour les gens qui investissent là-dedans.

865 Et puis une autre recommandation, par rapport à l'éolien cette fois-ci, nous recommandons que le gouvernement du Québec devance l'échéancier de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) pour atteindre quatre mille mégawatts (4000 MW) d'ici 2012. Et aussi utiliser les meilleurs sites afin de faire baisser les coûts de cette filière et ne plus restreindre les prochains milliers de mégawatts à la seule région de la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

870 Donc j'arrive, avant la fin de mon exposé, les derniers mois ont prouvé, dans les débats publics, que l'avenir énergétique et le choix des filières préoccupaient au plus haut point les Québécois. C'est dans cette optique que plusieurs coalitions demandent au présent gouvernement d'ouvrir le débat et d'inclure la participation du public dans les décisions concernant l'avenir à tous les Québécois.

875 Donc dans la prochaine commission parlementaire, en fait on demande qu'elle soit ouverte ou, en fait, transformée en débat public plutôt qu'une commission réservée à l'Assemblée nationale. Donc notre recommandation, c'est que la Commission, bien c'est ce que je viens de dire, donc de transformer la commission en véritable débat public afin d'identifier les pistes prometteuses de développement durable pour le Québec.

880 Et puis enfin, face à toutes ces réflexions, nous suggérons l'arrêt des projets de minicentrales en attendant les résultats de cette réflexion collective. Et puis, en fait, si une filière fait l'objet de contestations de la part des citoyens, ça devrait être arrêté en attendant qu'un débat éclairé et démocratique soit fait sur ce sujet. Et nous recommandons, en fait, que ces projets soient suspendus en attendant les conclusions du débat.

885 Et une dernière recommandation, on n'est pas, d'une façon pragmatique, contre les projets de minicentrales, mais on croit qu'on peut mettre un cadre qui devrait les entourer pour que ces projets soient acceptés et voulus par la communauté locale et puissent être réalisés en

890 synergie avec le développement régional pour ne pas nuire à d'autres activités à fort potentiel économique, comme on a dit au début: écotourisme, canotage, rafting.

895 Donc dans ces conditions-là, oui, si toutes ces conditions-là sont réunies, les minicentrales pourraient être un levier de développement régional, mais pas à elles seules. Il faut que ça soit dans une optique plus globale de développement régional qui satisfait tous les intervenants régionaux.

Bien, je vous remercie de votre écoute, c'est la fin de mon exposé. Je suis disponible pour des questions.

900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Champoux.

905 Alors votre mémoire traite de façon beaucoup plus globale la question énergétique. J'ai signé le rapport Bécancour que vous avez, je suis une des signataires du rapport Bécancour que vous avez cité, là, dans votre rapport, et justement, vous proposez, vous souhaitez vivement qu'il y ait un débat élargi pour l'actualisation de la politique énergétique.

910 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

Effectivement, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

915 Nous savons que concernant la commission, le débat qui a eu lieu récemment au niveau de la Régie de l'énergie, les groupes environnementaux se sont réunis pour faire certaines demandes, là, quant au processus qui a été mis en cours.

920 Est-ce que vous êtes au courant si l'approche que vous préconisez, qu'il y ait une participation du public à la commission parlementaire, est-ce qu'il y a des choses qui sont demandées au gouvernement présentement ou il y a pas de négociations en cours? Est-ce qu'il y a du démarchage qui est fait pour qu'à l'automne, la commission parlementaire réponde aux attentes?

925 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

930 C'est une bonne question. Je pourrais vous dire, en toute honnêteté, que je suis pas au courant s'il y a des gens qui ont commencé à se parler avec le gouvernement. Et, à ce que je connais, moi, il y a pas rien de formel qui a été déposé publiquement. Il y a pas eu, je crois, d'annonce...

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'approche...

935

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

... il y a pas eu de conférence publique là-dessus, je crois, qui présentait en fait les demandes des groupes environnementaux face à la commission de l'automne. Je pense que tout le monde attend un peu le rapport de la Régie, qui va être remis dans les prochains jours, pour peut-être, justement, en tirer des conclusions et formuler ses demandes.

940

C'est sûr que nous, on va produire, justement, un document et on va réfléchir sur ces demandes-là qu'on va faire au gouvernement pour que le débat soit ouvert, effectivement. J'en ai énoncé quelques pistes.

945

J'ai pas énoncé comment on devrait le faire et quelle devrait être la structure, mais effectivement, il y a là quelque chose que nous allons entreprendre dans les prochaines semaines à venir, là, surtout à la lumière des résultats de la recommandation de la Régie, je crois.

950

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors le travail, c'est dans le but d'éviter les affrontements, mais plutôt de travailler dans une approche, là, d'écoute et d'échange pour bâtir plutôt que détruire?

955

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

Je suis d'accord, oui, effectivement. Bien, je crois que ça devrait être l'approche qui devrait être présente.

960

Je crois que les groupes ont présenté à la Régie des solutions qui étaient justement toutes constructives et qui généraient autant de la richesse que préserver l'environnement ou, en tout cas, il y a une bonne mixité des solutions et des résultats.

965

Je pense que les groupes ont présenté quelque chose qui était raisonnable et, en fait, on le voit avec l'appel d'offres de l'éolien, là, les industriels ont même dépassé les attentes des environnementalistes là-dessus.

970

Donc oui, je crois qu'on va essayer de tenter une approche constructive. Ça dépend comment est-ce que le gouvernement va réagir de l'autre côté, aussi, face à la situation qui nous concerne tous, en fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

975

D'accord. Et puis concernant l'identification des rivières qui pourraient être harnachées, là...

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

980

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

985

... qui seraient offertes à cet usage-là, on comprend votre position à l'effet qu'on doit privilégier une approche multiusage, c'est-à-dire oui, on peut faire du harnachement, mais à condition de pouvoir maintenir les autres usages?

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

990

Bien, si possible, effectivement, je crois que ça peut se faire, mais je pense que c'est du cas par cas.

995

On peut pas - chaque rivière, selon moi, doit être unique et puis dans certains cas, mettre un barrage, peut-être que ça permet quand même de favoriser les autres activités, même peut-être de les favoriser encore plus, je sais pas.

1000

Mais on n'a pas l'impression, à ce qu'on voit, comment c'est fait, que cette approche de synergie est vraiment employée, parce que c'est souvent des promoteurs de l'extérieur qui arrivent et qui disent, voici, nous avons un projet, et puis les tentatives de jumeler les usages sont pour l'instant assez faibles. Je crois qu'il y a eu quelques cas de succès, donc peut-être au niveau de la procédure à suivre, ou au niveau, pour s'assurer justement que les projets acceptés soient bien faits dans cette optique de multiusage et de préservation du patrimoine, en même temps, de la rivière, si on peut dire.

1005

J'ai malheureusement pas de solution toute faite, mais j'ai pas l'impression que la politique actuelle favorise ce genre de coalition, de concertation avec le milieu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1010

Mais il y a quand même eu une évolution au cours de la dernière décennie, là.

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

1015

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 C'était très rare qu'on voyait le milieu partenaire dans les projets; dans le cas qu'on étudie présentement, le milieu est partenaire à part entière, là, comme promoteur du projet aussi.

Comment vous voyez ça?

1025 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

Bien, j'ai pas l'impression que le milieu est totalement représenté. Je pense pas qu'il y ait eu un référendum pour cette rivière-là, si je crois.

1030 Je sais qu'à Trois-Pistoles, il y a un référendum sur le projet. Dans le cas de la rivière Magpie, est-ce qu'il y a eu un référendum à la population locale pour savoir si le projet est accepté, ou ça n'était que par le conseil municipal que ça s'est décidé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1035 On attendra le droit de rectification pour vous le dire.

1040 Ce que j'ai retenu de la première partie de l'audience publique, c'est que chaque maire a présenté, au niveau du conseil de sa municipalité, le projet d'être partenaire et ça a été accepté par l'ensemble des municipalités, mais j'aimerais qu'on me rectifie ça au besoin, qu'on précise, droit de rectification.

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

1045 OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1050 D'accord?

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

Oui.

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors justement, si vous avez une réflexion à faire quant à la sélection des rivières, quelles devraient être celles qui devraient être offertes pour étudier cas par cas, comme vous dites, c'est pas parce qu'elles seraient sur une liste, si l'étude d'impact et le milieu rejettent le

1060 projet, c'est pas nécessaire de l'accepter, mais il y a quand même des lieux ou des sites qui devraient être protégés, de qu'on nous dit, alors que d'autres pourraient être offertes pour faire du développement hydroélectrique.

1065 Le choix de ces rivières-là, ça serait utile aussi que tous les citoyens du Québec, en tout cas qu'il y ait une opinion qui soit émise de façon à ce qu'on arrête de se chicaner sur cet enjeu-là, qu'on ait une vision commune, le plus possible?

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

1070 Effectivement. Une procédure qui pourrait être employée, c'est justement de voir, au niveau de, de faire une espèce de concertation ou, comme vous dites, de lancer la liste des projets. Et puis avant que les promoteurs mêmes s'intéressent aux projets, bien, il est peut-être un peu trop tard, mais que justement, différents groupes de développement comme écotouristiques, de la pêche et tout ça, donnent un peu leur cote sur les rivières.

1075 C'est-à-dire on pourrait s'entendre sur un certain pourcentage de rivières qui serait, je sais pas, ou un certain volume ou un certain mégawatt, qu'on dirait, OK, on veut faire minimum ça puis peut-être que les gens pourraient faire une concession là-dessus. Puis après ça, ils pourraient coter les rivières à protéger et en ordre décroissant. Donc celle-ci est très importante, celle-ci elle l'est moins pour nous, et puis peut-être qu'il y a une espèce de consensus qui pourrait sortir d'une telle procédure, face aux rivières qui offrent un potentiel autre que pour le développement énergétique, là.

1080 Et puis, bon, on met aussi là-dedans les considérations, bien sûr, environnementales de biodiversité, et tout ça.

1085 Mais face à une espèce de procédure comme ça, il y aurait peut-être un certain consensus qui pourrait se dégager plutôt que faire du – parce que là, j'ai l'impression que les groupes, on fait plus de la réaction que de la concertation avant même. C'est ça, j'ai pas l'impression que les groupes se font écouter sur les registres de la sorte.

1090 Donc je sais pas si ça serait une avenue, peut-être, de faire ce genre d'exercice public. La même chose pour tous les Québécois pourraient peut-être participer aussi à ce choix-là. Je sais pas comment ça pourrait se faire, là, et c'est à inventer, je crois, mais on pourrait penser à quelque chose du genre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1095 D'accord.

1100

Le fait que le projet qu'on étudie, là, comme vous dites, c'est un cas par cas et c'est justement, on étudie un cas présentement, qui fait l'objet d'un site qui est déjà, qui fait déjà l'objet d'un aménagement hydroélectrique...

1105 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

Oui.

1110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... comment vous voyez ça?

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

1115 Je crois que le projet changerait quand même un peu l'hydraulicité de la rivière. À moins que je me trompe, là, par rapport au site actuel.

1120 Donc de ce côté-là, je ne suis pas, je peux pas me prononcer, malheureusement, sur ce sujet-là. Je suis pas expert sur les barrages puis leur impact en amont et en aval, là. Je peux juste lire les études des autres là-dessus. Je peux pas dire si ça va changer grand-chose ou pas. Désolé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1125 D'accord. Alors votre position, c'est plus une position...

PAR M. BENOIT CHAMPOUX:

Position globale.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

... de principe qu'une position spécifique au projet qu'on étudie?

1135 **PAR M. BENOIT CHAMPOUX:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1140

D'accord. Alors merci de votre témoignage.

REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL DES INNUS DE EKUANITSHIT

1160

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

Nous reprenons avec le Conseil des Innus de Ekuanitshit. Bienvenue. Si vous voulez bien vous présenter.

PAR M. JÉRÔME MOLLEN:

1170

(Partie innue)

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

1175

Kueï. Bonjour, mon nom c'est Jean-Charles Piétacho. Je suis chef de la communauté innue de Ekuanitshit et je suis accompagné de monsieur Jérôme Mollen, aîné qui a été longtemps aussi un leader dans la communauté.

1180

Et je vais reprendre un peu les paroles de monsieur Mollen mais un peu plus tard. Mais ce qu'on aurait aimé, par le biais de l'aîné, c'est de pouvoir nous exprimer dans la langue qui nous est tellement familière. Et encore une fois, on va le faire dans la langue seconde qui est le français et je pense que si jamais, dans le futur, à d'autres projets, voir cette possibilité de permettre à des gens qui parlent la langue innue ou d'autres langues autochtones de pouvoir s'exprimer dans leur langue, parce que lorsqu'on parle avec la langue, c'est tellement différent de ce qu'on peut vous donner comme préoccupation.

1185

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190

Alors permettez-moi de répondre à votre demande immédiatement. Nous acceptons bien sûr le témoignage dans la langue que vous souhaitez, immédiatement, et nous le faisons aussi pour l'anglais ou toute autre langue.

1195

Nous demandons cependant aux gens de faire la traduction. Nous cherchons à faire en sorte qu'il y ait une bonne compréhension mutuelle; alors lorsque les gens peuvent être accompagnés d'un facilitateur pour faire la traduction au fur et à mesure, bien, ça nous aide beaucoup. Au besoin, on va chercher des ressources externes.

Alors vous êtes les bienvenus et vous pouvez vous exprimer dans la langue que vous souhaitez. Et par la suite, on vous demanderait de faire la traduction. On va prendre le temps qu'il faut.

1200 **PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:**

(Partie innue)

1205 Comme je le précisais au début, pour maximiser notre temps, c'était juste une préoccupation qu'on voulait vous soumettre, peut-être comme je le disais, pour le futur; d'ailleurs, nous sommes toujours accompagnés d'aînés de nos communautés lorsqu'on fait des présentations, peu importe les lieux.

1210 Ce que je vais faire, je vais lire notre mémoire et peut-être à travers le mémoire, faire certains commentaires, donc reprendre un peu ce que monsieur Mollen a exprimé.

Ekuanitshit, Mingan, Mutehekau Hipu, pour votre information, c'est la rivière Magpie. Mutehekau Hipu, donc dans la langue innue Mutehekau Hipu, c'est la rivière Magpie.

1215 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 2, deuxième paragraphe, (monsieur Jean-Luc Mollen).

1220 Une particularité qu'on a développée au niveau de notre conseil, dorénavant le conseil, dans le futur, depuis la dernière élection, est composé de deux (2) hommes, deux (2) femmes. Et le poste de chef peut être occupé aussi bien par une femme que par un homme. C'est une particularité que nous on a, au niveau de notre conseil.

LECTURE DU MÉMOIRE

1225 **Page 2, troisième paragraphe, (a moins de trente-cinq (35) ans)**

Ce qui est un peu le portrait de diverses communautés autochtones.

1230 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 3, "Nos préoccupations liées au projet", fin du premier paragraphe

Et c'est surtout sur le politique qu'on va peut-être élaborer.

1235 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 4, deuxième paragraphe, (où nous n'avons pas été consultés)

1240 C'est un peu ça que les propos de l'aîné Mollen a exprimés, confirmant encore une fois, lors de la construction, les gens de la communauté n'ont pas été consultés.

LECTURE DU MÉMOIRE

1245 **Page 8, troisième tiret, fin**

Ce qui reste, là, à définir.

LECTURE DU MÉMOIRE

1250

Fin du mémoire

C'était un peu le message qu'on est venu vous livrer aujourd'hui.

1255

Et comme je le disais dans la présentation du mémoire, nous axons beaucoup notre préoccupation sur la façon que ce dossier a été traité au niveau du gouvernement du Québec, à travers de nombreuses correspondances, et lorsqu'un premier ministre te dit que dans son agenda, il est pas prévu de rencontre avec des représentants d'un gouvernement local, déjà là en partant, ça va pas bien, là, dans la relation. Et ainsi du fait qu'on est en négociation territoriale, même là, et peut-être les derniers commentaires que je voulais faire sur le projet.

1260

On sait que nous, on a toujours maintenu, au niveau des relations avec la région, d'ailleurs on a des bons contacts avec la Municipalité de Rivière-Saint-Jean où on a participé, dans le domaine des rivières à saumon, à échanger au niveau de nos ressources des expériences, je sais qu'il y a des guides qui sont venus dans notre communauté, nous, on participe à la gestion d'une pourvoirie, c'est eux qui nous ont donné cette occasion.

1265

Très souvent, les relations ne sont pas au beau fixe, comme on dit, mais dans ce cas-ci, je pense qu'on peut parler des relations qu'on a eues avec les gens de la région.

1270

L'autre problématique qu'on rencontre, c'est que depuis environ une vingtaine d'années, on nous demande de participer à diverses commissions, comités, et de façon très sincère, limpide, on se présente à ces commissions, à ces comités et très souvent, on est écouté, on est entendu mais jamais compris.

1275

Et même à travers les rapports, les propositions, les préoccupations qu'on a ne sont même pas reflétées au niveau des rapports, au niveau des décisions qui se prennent.

1280

Puis dans un autre ordre d'idée, lorsqu'on dit qu'en 59, et on peut parler bien des projets qui se sont passés au niveau du territoire, on pourrait parler au début des années quarante, lorsqu'il y a eu érection d'une base militaire près de la communauté – je veux amener des projets qui ont été faits sans réelle consultation, et bon ça, c'est ce que monsieur Mollen s'exprimait, il dit, on n'a jamais été informé, ni même consulté, c'est qu'à un moment donné, un beau matin, quelqu'un arrive puis il s'installe.

1285

1290 Le plus bel exemple que je peux donner, c'est lorsqu'ils ont tracé la route 138, ils nous ont simplement dit que la route n'est pas définitive. Parce que sur cette route qui s'en allait de Longue-Pointe vers Havre-Saint-Pierre, il y avait encore des tentes. Nous, nous avons des tentes. Et eux sont arrivés avec leur machinerie et ont tassé les trois-quatre (3-4) tentes qui dérangeaient, simplement. C'était la façon peut-être pour eux de dire, bon, on passe et on n'a pas de consentement de votre part.

1295 Et dans un deuxième temps, avec le fait aussi qu'on a été aux études, bon, on a su aussi que bon, oui, on pouvait être consulté, on peut être informé.

1300 Mais ce qu'on sait aujourd'hui aussi, là, c'est qu'à travers vingt (20) jugements à la Cour suprême de reconnaissance de droits, de reconnaissance – puis je pense que le dernier jugement d'Engamouk parle de lui-même et c'est très clair. Lorsqu'il y a des projets de développement sur le territoire occupé par des nations autochtones, il y a un devoir de consulter et de consentement.

1305 Je pense que le devoir de consulter, maintenant, est utilisé de façon erronée de la part des gouvernements, c'est que de façon très arbitraire, on est appelé à aller donner nos préoccupations dans une commission ou dans tout autre lieu, et bon, eux, ils ont respecté une condition d'un jugement qui dit, bon, qu'il faut qu'ils consultent les nations autochtones.

1310 Et je pense que c'est un autre point que j'aimerais apporter, c'est que quand je disais qu'on est consulté, qu'on peut exprimer nos préoccupations, la décision finale revient toujours au gouvernement. Puis je pense c'est là la difficulté, au moment où on se parle, là, lorsqu'on est en négociation territoriale, lorsqu'on parle de reconnaissance de nos droits, je pense que lorsqu'on dit qu'on est souvent écouté, comme aujourd'hui, on est entendu, mais est-ce qu'on est compris, est-ce qu'on nous a compris?

1315 C'est un peu le message que je voulais vous livrer aujourd'hui.

Encore une fois, on est ici, une démonstration d'ouverture, d'ouverture et de respect envers nous, envers les gens qu'on représente, on se devait de se présenter ici pour exprimer nos préoccupations face au projet qui est là maintenant.

1320 Et quand on dit que c'est quand même un ouvrage, moi, puis je pense que la plupart des gens voyons ça à toutes les semaines, on fait quand même les voyages en véhicule jusqu'à Sept-Îles et c'est un ouvrage qui peut-être mérite d'être amélioré.

1325 C'est un peu ça l'esprit dans une des recommandations qu'on fait. En tout cas, c'est un peu ce qu'on voulait vous présenter ce matin ou cet après-midi et ça nous fait plaisir, encore une fois, d'être ici pour vous donner notre point de vue, notre vision du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1330 Merci pour votre mémoire. Si vous permettez, j'ai quelques questions.

D'abord, ça m'intéresse toujours de connaître le sens des mots, leur origine. Pourriez-vous nous dire que signifie Mutehekau, si je le dis bien, là.

1335 **PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:**

(Partie innue)

PAR M. JÉRÔME MOLLEN:

1340

(Partie innue)

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

1345 Il dit, si vous avez l'occasion de voir ça au lac Magpie, c'est au niveau des falaises, c'est un peu ce qu'on voit, nous, là, lorsqu'on a à aller sur le lac, surtout sur le lac Magpie, Mutehekau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350

Ça veut dire "encastré entre des falaises"?

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

1355 Bien c'est ça, là, c'est quand même assez ses mots, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360

D'accord.

Pourriez-vous nous parler de, justement, l'usage de la rivière au plan de sa navigabilité parce que dans votre mémoire, vous nous expliquez que la rivière était une porte d'entrée vers le territoire, elle servait pour certaines familles.

1365 **PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370

Alors comment se faisaient ces parcours, dans le passé?

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

1375

OK. D'ailleurs, on a eu déjà l'occasion, je pense, par l'autre aîné qui avait utilisé beaucoup la rivière, le lac Magpie, il vous l'a exprimé, je pense, dans ses mots, à la première rencontre qu'il y a eue.

1380

Nous, la façon qu'on faisait, c'est que peu importe les rivières, et vous verrez qu'à chaque, où ce qu'il y a des communautés autochtones, c'est toujours à l'embouchure de rivières, que ça soit Pakua Shipu, Unamen Shipu, Nutashkuan, Ekuanitshit, et même Uashat, c'est l'embouchure, c'est tous des lieux, nous on dit ça, c'est nos boulevards. On pourrait parler ici de la rivière Romaine, de la rivière Mingan, de la rivière Saint-Jean, de la rivière Magpie qui nous intéresse.

1385

Et chaque famille utilisait une partie de la rivière et à travers de portages – d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de faire ça du lac Brûlé jusqu'au village de Rivière-Saint-Jean, en tout cas, au 13, là, où est-ce qu'il y a une route qu'ils sont venus nous chercher, c'est un peu la façon que nous utilisions les rivières, ces chemins de pénétration, pour les départs du mois d'août, septembre, ainsi qu'aux retours.

1390

C'est toutes ces rivières-là qu'on utilisait, là, peu importe le lieu, que tu sois à Mingan, à Natashkuan, La Romaine, même Sept-Îles, là, c'est tout à travers différents portages. Puis laissez-moi vous dire, laissez-moi vous dire, madame, je suis parti à deux cent treize livres (213 lb) et je suis revenu à cent soixante-dix livres (170 lb). Ça veut dire que quand tu marches, portages, c'est excellent pour la santé.

1395

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

Oui.

Au plan archéologique ou les recherches qui pourraient être faites pour vérifier, là, s'il y a des artefacts, tout ça, quel genre d'artefacts on pourrait retrouver là.

1405

Est-ce qu'on pourrait même avoir des lieux de sépulture ou bien si, d'après vos connaissances ancestrales, là, est-ce qu'il y a des lieux particuliers qui se prêtaient, plus que d'autres, à avoir des traces des passages ou des utilisations passées?

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

1410

Oui, je pense que c'est important de le souligner, même de le faire, je pense pour respecter les lieux connus par nos aînés et même par d'anciens récits de la part des aînés et nous avons participé à beaucoup de recherches archéologiques et nous avons beaucoup beaucoup de dossiers.

1415

Puis d'ailleurs, ce qui est un peu déprimant pour nous, c'est que très souvent, on a participé à des recherches archéologiques et très souvent, les objets retrouvés partent vers des musées ailleurs. Je pense qu'encore là, on avait fait des recommandations pour que ces objets reviennent dans la communauté ou dans la région.

1420

D'ailleurs, c'est pour ça qu'on a mis une recommandation, si jamais on avait des recherches à faire, archéologiques surtout, d'impliquer, même je pense que monsieur Mitchel faisait partie d'un groupe de recherche archéologique, d'ailleurs je pense qu'il est encore sur le terrain, c'est une personne-ressource qui pourrait informer les professionnels dans le domaine archéologique si jamais il y avait des recherches pour au moins, à tout le moins, là, reconnaître les lieux d'utilisation.

1425

Et on peut aller aussi loin que le XX^e siècle. On parle du début des années dix-huit cent et on peut reculer dans certaines de nos recherches, je pense que ce qu'on a retrouvé, là, ça date de plusieurs plusieurs années, là. Je pense qu'on a aussi des rapports qui pourraient être, peut-être, être rendus disponibles, là. C'est pour ça, nous, on fait cette, on mentionne cette préoccupation-là.

1430

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435

Très bien.

Vous souhaitez discuter avec les promoteurs d'une participation au projet. Je laisse les parties discuter de ces points-là.

1440

Cependant, vous souhaitez aussi être associés dans le suivi environnemental, dans les recherches sur le terrain et dans les travaux. Est-ce que vous avez déjà eu des expériences de participation à des chantiers de construction, par exemple, pour des barrages hydroélectriques?

1445

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

Pas des gros; en tout cas des projets majeurs, là, ça a été plus à un niveau politique.

1450

Je vous rappellerai du dossier du lac Albertson où on nous a carrément pas, encore une fois, là, informés, parce que ça s'est fait et ça s'est fini en débats juridiques et déjà, puis dans

les autres dossiers, on pourrait parler ici - moi j'aimerais peut-être pas m'éloigner du projet Magpie.

1455 On a des expériences avec d'autres projets qu'on a déjà faits, là. On pourrait parler du projet rivière Romaine qui est en étude depuis 1927-26 et jusqu'à aujourd'hui, en 1978-79, on a eu des contacts avec la société d'État du temps, là.

1460 Et encore une fois, c'est tout un cheminement qu'on a mais on a quand même une bonne expérience à travers des ressources qu'on a, malgré le fait qu'on n'a peut-être pas nécessairement toutes les ressources au niveau de la communauté, mais on a quand même une bonne expérience, là.

1465 Et ce que j'aimerais peut-être ajouter à ce qu'on retrouve pas, c'est que le fait de ne pas avoir peut-être repris contact avec le promoteur ne signifie pas notre désintéressement, là. Ça, c'est important de le dire.

1470 Nous, notre position a toujours été au niveau politique. Ça veut dire que ça se discute à un niveau politique entre les représentants que nous représentons ainsi que le gouvernement du Québec, puis dans le contexte du dossier du projet minicentrale, tout le débat qui a eu lieu depuis de nombreuses années, en tout cas, c'est pas un désintérêt, mais nous, on a maximisé à aller au niveau politique. Je pense que c'est important de le dire.

1475 Et j'aimerais aussi réitérer, peut-être, des fois on a souvent des perceptions négatives par rapport au développement. Je pense qu'on a toujours exprimé notre position à savoir, nous ne sommes pas contre le développement. C'est le type de développement qui se fait sur le territoire, et de la façon que ça se fait.

1480 Comme je vous disais, là, on le dit en toute franchise, ce qui est écrit dans le mémoire, là, je pense qu'on le dit en toute franchise puis en toute honnêteté, là, c'est un peu, c'est notre position, c'est notre point de vue et d'ailleurs, ça sera peut-être bien que ça soit diffusé, je pense que vous le faites déjà pour les autres organismes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485 Oui. Très bien.

1490 Je me permets de vous demander, il a été question d'une commission parlementaire à l'automne, parce que comme vous le dites dans votre mémoire, le débat sur les petites centrales est loin d'être terminé, là.

"Nous croyons que le débat sur le développement des rivières aux fins d'aménagement de petites centrales – en page 6, là, vous dites ça – est loin d'être clos et que nous nous

opposons fermement à tout nouveau projet tant que cette question ne soit réglée par le biais de la table centrale de négociation."

1495

Cependant, advenant qu'il y ait une commission parlementaire à l'automne, sur toute la question énergétique, pour actualiser la Politique énergétique du Québec, est-ce que vous voyez - comment vous voyez votre participation à un tel événement?

1500

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

OK, pour ce qui est de la rivière Magpie, je pense on est très clair, il y a déjà un ouvrage qui est là, puis au point de vue visuel, je pense quand on parle d'environnement, là, je pense que s'ils peuvent améliorer, avec ou sans nous, là, c'est parce que nous aussi on a des solutions.

1505

Pour ce qui est de l'autre volet de votre question, déjà, par le biais de l'Assemblée des Premières Nations du Québec, le mandat, il est déjà en formation un comité des chefs sur l'énergie, en vue de participer à la commission qui va être entreprise à l'automne. Déjà on a des pourparlers entre, je pense, quand je parle des chefs, là, je parle des quarante-deux (42) chefs à travers le Québec, là.

1510

On va sûrement y participer et faire, encore une fois, valoir nos préoccupations.

1515

D'ailleurs, on vient de participer à Betsiamites, le 14 juin, à la Commission sur la gestion des forêts qui est présidée par monsieur Coulombe. Puis je pense, comme je vous dis, on est à de nombreuses commissions, mais encore une fois, on se pose des questions à savoir si ça va se refléter dans les rapports. Jusqu'à date, là, je pense que l'expérience aidant, là, nous dit que c'est pas évident.

1520

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'était les questions que j'avais à vous poser.

1525

S'il y a d'autres éléments de témoignage que vous voulez faire, on va vous entendre.

PAR M. JEAN-CHARLES PIÉTACHO:

(Partie innue)

1530

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1535

Merci.

Alors on va faire une petite pause, parce qu'on attend le cinquième intervenant pour cet après-midi.

Alors on reprendra dans quelques minutes

1540

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1545

**REPRISE DE LA SÉANCE
DROIT DE RECTIFICATION
PAR LE PROMOTEUR**

1550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on reprend avec le droit de rectification.

1555 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Alors rebonjour madame la Présidente. Bon nous, on avait deux (2) droits, enfin deux (2) rectifications à faire, la première concernant ce qui a été présenté par le Parti vert du Québec.

1560 Alors ce qui a été dit, c'est que le Parti vert souhaitait un moratoire sur la construction de nouvelles petites centrales. Alors ce que je voudrais dire là-dessus - excusez-moi, j'ai pas couru mais je suis essoufflé, je sais pas pourquoi - bon, en 94, il y a eu un premier moratoire qui a été décrété par le gouvernement qui était en place pour des raisons de surplus énergétique.

1565 Par la suite, en 95 et en 96, à partir de 95 et 96, il y a eu une série de débats qui ont largement parlé de la contribution des petites centrales hydroélectriques. Le premier était le débat sur l'énergie qui a été animé par douze (12) représentants de différentes catégories de professionnels, dont un représentant des communautés autochtones.

1570 Ces représentants se sont, je dirais, on fait à peu près toutes les régions du Québec pour ramasser des mémoires et des commentaires. Et ce groupe donc a élaboré un document dans lequel il y avait tout un tas de recommandations et certaines qui s'adressaient directement à la petite hydraulique, petite centrale hydroélectrique et recommandant même qu'une certaine
1575 quantité, annuellement, soit réalisée. Donc ce débat a présenté, vraiment, a été très favorable à la production indépendante, soit hydroélectrique, éolienne et même avec la biomasse.

1580 Par la suite, une commission d'enquête sur les petites centrales hydroélectriques a été déclenchée, également en 96 et 97, et certaines des conclusions montraient qu'effectivement, à certaines conditions, les centrales hydroélectriques privées pouvaient être réalisées.

1585 Par la suite, le ministre, qui était à l'époque ministre de l'énergie, en 98, a posé une question spécifique à la Régie de l'énergie, concernant l'éventualité de relancer un programme sur les petites centrales hydroélectriques. Donc il y a eu une consultation élargie, faite par la Régie, donc qui était un réel débat également sur la question, qui a abouti à un avis favorable à nouveau, en 99.

1590 Donc j'estime que le débat a eu lieu en ce qui concerne le projet dont on discute et pour moi, même si je suis favorable à ce qu'il y ait un autre débat, c'est pour le futur et non pas pour le projet dont on parle, qui fait partie du passé. D'accord! Donc ça, pour moi, c'est un point important à signaler.

1595 Par ailleurs, bon, il a été mentionné que ces projets-là étaient faits par des promoteurs de l'extérieur. Vous avez compris que nous-mêmes, nous sommes des promoteurs québécois et que notre activité est essentiellement au Québec depuis une quinzaine d'années.

 Bon, maintenant, en ce qui concerne - excusez-moi, j'ai de la difficulté à parler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1600 Prenez de l'eau, prenez de l'eau.

 Vous n'avez pas parlé non plus que c'est un projet en partenariat que vous proposez, avec la région, avec la MRC.

1605 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

1610 Ah oui, effectivement, oui. D'ailleurs, je voudrais évoquer ce point-là, concernant ce qui a été dit par Ekuanitshit, par monsieur Jean-Charles Piétacho. Il a fait, bon, allusion à une rencontre que nous avons eue ensemble, je suis venu le rencontrer. J'avais demandé un rendez-vous à lui en 2002, fin 2002, dans le cadre du futur programme sur les petites centrales, en lui présentant, disons, notre intention de réaliser des projets dans la région, et notamment le projet Magpie.

1615 Et on a eu une entrevue tout à fait cordiale d'ailleurs, à l'époque, qui a donné suite à une lettre que je lui ai écrite le 7 janvier 2002, lui rappelant notre rencontre et lui offrant la possibilité d'être partenaire dans ce projet. D'ailleurs je vais, si vous le permettez, je vais vous lire un paragraphe de cette lettre qui est d'ailleurs une lettre publique, donc tout le monde pourrait éventuellement la consulter. Alors le deuxième paragraphe dit:

1620 "Je vous confirme le grand intérêt d'Hydroméga Services et de ses sociétés affiliées pour répondre à l'appel d'offres conjoint du MRN et d'Hydro-Québec pour l'aménagement de centrales hydroélectriques sur les rivières Magpie et Manitou, en partenariat avec votre communauté."

1625 La rivière Manitou n'a pas été retenue et, bon, on n'a rien à dire là-dessus. Mais en ce qui concerne la rivière Magpie, évidemment, on était intéressé à ce que la communauté puisse donner son avis et devenir partenaire.

1630 Par la suite, au printemps qui a suivi, il y a eu le lancement de l'appel d'offres et cet appel d'offres qui a été lancé selon un programme qui a été élaboré suite aux consultations à la Régie, cet appel d'offres disait clairement, tout au moins le programme disait clairement, à propos de la participation des nations autochtones:

1635 "Au même titre que les MRC, les nations autochtones peuvent former des sociétés en commandite en partenariat avec les producteurs indépendants et en partager les bénéfices. Les communautés autochtones sont également intégrées au processus de consultation préalable mené par le ministère auprès des milieux concernés, par la mise en disponibilité éventuelle des sites accessibles à l'allocation par le gouvernement."

1640 Évidemment, nous, nous avons pris connaissance de ce programme qui encadrait disons les appels d'offres des petites centrales. Donc nous avons, disons, pris pour acquis que le gouvernement avait consulté les nations autochtones dont la nation de Mingan et c'est pour ça que nous-mêmes, comme on n'a pas eu, dans le dossier d'appel d'offres, de recommandations spécifiques de Mingan, on a supposé qu'ils n'étaient pas intéressés, ou tout au moins, qu'ils n'avaient pas soumis de recommandations particulières pour devenir partenaires.

1645
1650 Donc c'est la raison pour laquelle on n'a pas poursuivi, si vous voulez, les contacts, contacts que nous avons repris, comme l'a bien spécifié monsieur Piétacho, au début de cette année, attendez voir, ou je sais plus, à la fin de l'année dernière, parce qu'effectivement on avait appris, à ce moment-là, qu'il n'y avait pas eu de consultation auprès de cette communauté.

1655 Alors bon, je comprends peut-être la frustration de monsieur Piétacho, mais on a fait ce qu'on a pu et on est encore ouvert, évidemment, à des discussions, bien qu'il faut signaler que le projet a été soumis avec des considérations qui sont celles de l'appel d'offres, c'est-à-dire soumis dans le cadre d'une compétition avec d'autres producteurs et, évidemment, dans ce cadre-là, on est toujours obligé de donner le maximum avec le minimum disponible.

1660 Donc c'est sûr qu'on est encore ouvert à discuter, mais peut-être que ça devient un peu plus restreint comme marge de manœuvre. Alors bon, on verra par la suite.

1665 Maintenant peut-être, ah oui, OK, je pense que c'est peut-être à peu près tout ce que j'avais à dire là-dessus.

Par contre, monsieur McNeil aura certainement des éléments à ajouter.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

1670 En fait, les éléments qu'on veut ajouter sont davantage des éléments d'ajout d'information, des compléments donc d'information.

1675

Ils s'adressent surtout au mémoire du Parti vert, bien que ça s'applique également à des mémoires qu'on a entendus ce matin, compte tenu de leur caractère très général, là, ça s'appliquait davantage à la question énergétique générale plutôt que spécifiquement au projet. On sentait le besoin, là, de mentionner que le projet a été fait dans un souci d'intégrer les attentes des populations.

1680

Comme monsieur Cerceau l'a mentionné, dans le cadre de l'appel d'offres, il y a eu un certain nombre d'attentes qui ont été exprimées par la MRC, lesquelles attentes ont été prises en considération dans l'élaboration du projet, dans le cadre de l'appel d'offres puis dans la poursuite de la conception du projet, dans les évaluation environnementales.

1685

D'ailleurs, indépendamment des audiences publiques qui ont cours actuellement, il y a eu des séances d'information auxquelles on a fait référence ce matin même pour présenter le projet, prendre les préoccupations des gens, les questions des gens pour voir si le projet répondait adéquatement à leurs attentes. Donc, ça c'est pour ce qui est des populations locales.

1690

En ce qui a trait à l'écotourisme, on est d'accord également avec le principe d'essayer de concevoir les aménagements de façon à ce qu'il y ait pas de conflits d'usages avec les usages actuels, puis même essayer de faire une mise en valeur.

1695

Encore là, comme en font foi les documents qui ont été déposés pour l'évaluation environnementale, il y a des aménagements touristiques qui ont été ajoutés au projet, tout comme un sentier qui donne accès au bief amont puis qui, on en est assuré, va favoriser le canotage alors que l'accès est très limité actuellement, en raison de la présence de clôtures qui encerclent le site, comme le mentionnait monsieur Beaudin, là, de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, ce matin.

1700

Donc c'est des choses qu'on tenait à éclaircir parce que, vraisemblablement, les mémoires portaient davantage sur des questions larges que spécifiquement sur le projet, mais nous, on voulait le mentionner.

1705

Maintenant, par rapport à plusieurs questions qui ont eu lieu par rapport à l'éolien, là, je tiens peut-être à amener encore là, à la fois un complément d'information et un commentaire, là. En tant que partisan du développement de cette filière-là, j'ai l'impression qu'il va falloir faire plus attention aux impacts environnementaux; je pense qu'au même titre que les projets hydroélectriques, qu'il faut faire attention, parce que depuis ce matin, il semble y avoir des références à l'effet que ces projets-là ont pas du tout d'impacts puis d'après nous, il faut prendre en considération la conception de ces choses-là.

1710

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715 D'accord. Mais là, on en est au droit de rectification. Si vous avez de l'information à fournir d'une façon particulière sur cet aspect-là, vous pourrez le faire par écrit, d'accord.

1720 Mais cependant, comme j'ai dit à tous ceux qui sont venus nous parler de filières alternatives, étant donné qu'il y a une commission parlementaire annoncée à l'automne, je pense que ce sera le lieu de débattre des types de filières et comment faire nos choix, à ce moment-là.

1725 Comme monsieur Cerceau le disait tout à l'heure, il y a déjà eu une commission parlementaire, des travaux qui ont été faits en concertation avec la population du Québec, tout ça, mais ce que les gens nous demandent, en tout cas, demandent aux commissions, c'est que ça soit réactualisé, pour éviter qu'il y ait des débats généraux lorsqu'on étudie un projet particulier au niveau d'une commission.

1730 Alors je pense que ce sera le lieu de prédilection pour apporter ces arguments-là. On les entend lorsque les gens viennent présenter des mémoires, mais il faut regarder quel est le mandat que nous avons reçu. Alors c'est pourquoi nous expliquons à chaque fois le contexte. Ça va? Merci.

1735

NATHALIE DE GRANDPRÉ

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740 Alors il y a une autre personne inscrite, madame de Grandpré, Nathalie de Grandpré, de la MRC.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1745 Pour répondre à vos interrogations, tantôt, sur le mode de participation de la population, vous aviez la bonne lecture, effectivement que la MRC prenait ses décisions lors d'assemblées publiques qui se promènent sur le territoire. Par la suite, ça a été cautionné par chaque conseil municipal, dans chacune de ces municipalités.

1750 Il y a aussi eu la rencontre de juillet dernier où est-ce qu'il y avait une soixantaine de personnes, puis je vous invite peut-être à regarder l'annexe, l'onglet 16 de l'annexe 2 de 3 dans lequel il y a une liste d'entreprises puis d'organismes qui ont été contactés. Ça peut donner une idée.

1755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bon.

1760 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Puis j'ai un autre élément pendant que j'y suis. C'est dans le mémoire de Aventure Écotourisme Québec. On parle d'un profil du tourisme d'aventure et de l'écotourisme sur la Côte-Nord.

1765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1770 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

C'est pas paginé, en fait, c'est la dernière page...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1775 Profil du tourisme, là?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Oui.

1780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, premier paragraphe?

1785 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790 D'accord.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1795 Je vous dirais que j'ai fait un coup de téléphone à l'ATR pour vérifier ces chiffres-là qui me paraissent, enfin, discutables, notamment on parle de quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) d'augmentation en trois (3) ans. Eux nous disent, bien oui, on a parlé aux gens, mais le

1800 quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) d'augmentation, c'est le nombre d'appels téléphoniques pour avoir de l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1805 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Donc le cent vingt millions de dollars (120 M\$) aussi, c'est pas juste en écotourisme.

1810 Et si vous permettez, je peux demander à l'ATR de clarifier ces chiffres-là puis de vous transmettre l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815 Ça serait très utile. D'accord.

Et justement, surtout au niveau de l'utilisation de la rivière au plan de sa navigabilité, si l'ATR a de l'information sur les demandes qui sont faites concernant par exemple l'usage de la deuxième et de la troisième chute, selon l'information qu'ils ont.

1820 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1825 D'accord? Ça serait bien utile.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1830 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1835 Merci beaucoup. Vous faites du beau travail.

1840

ÉRIC McNEIL

PAR M. ÉRIC McNEIL:

1845 Une rectification tout simplement par rapport à une information, toujours avec le mémoire du Parti vert.

Donc ce matin, il y a eu une allusion au fait que l'hydraulicité de la rivière serait changée. On tenait tout simplement à mentionner que le régime hydrologique de la rivière sera pas modifié, sauf au droit du tronçon court-circuité.

1850 Mais globalement, compte tenu de l'exploitation au fil de l'eau, le régime hydrologique de la rivière change pas, ce en amont et en aval du bief court-circuité qui fait seulement une centaine de mètres, comme on l'a déjà mentionné.

1855

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Merci.

1860 Alors on va prendre une pause. On attendait toujours le dernier intervenant, mais soyez assurés qu'on va tout faire pour l'entendre, s'il se présente, on va commencer avec eux.

Alors on va se reposer, on revient à dix-neuf heures (19 h).

1865

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JUIN 2004 À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ (18 H 45)

1870

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

1875

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.